

Protocole d'admission



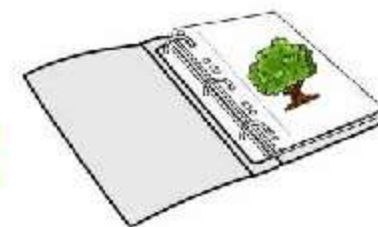
Signe la Charte de Qualité et deviens membre ordinaire. Il paie sa cotisation de 500.- pour l'année de son admission



Le comité propose d'accepter le membre à la Charte à l'AG, si toutes les conditions sont remplies



Le comité d'éthique contrôle au minimum 2 chantiers, dont un en cours d'exécution



Crée un dossier de présentation sur l'entreprise



-Membre ordinaire (signataire de la Charte)

-Membre de soutien

-Membre partenaire



Demande d'adhésion



Demande d'adhésion

Deviens membre de soutien pour une année et paye sa cotisation de 130.-

Deviens membre pour l'année courante et paye sa cotisation de 130.-